



Avec vous et pour vous, Noisiel avance

# LE BULLETIN DU MAIRE

février 2021

Chères Noisiéliennes, chers Noisiéliens,

Vendredi 29 janvier, le Conseil municipal a voté le budget 2021 de notre commune. Ce budget a amené la municipalité à se projeter au-delà de cette seule année 2021. En effet, c'est au travers d'une vision à plus long terme que nous

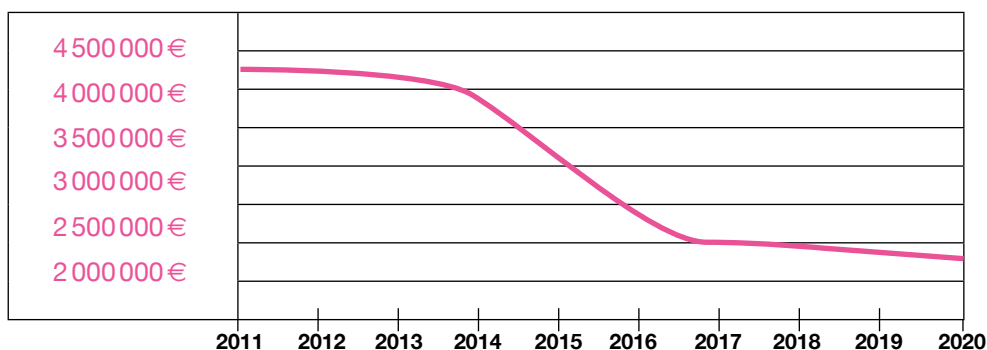
avons décidé d'établir notre stratégie budgétaire. Cet horizon, nous le défendons, d'une part car nous souhaitons maintenir un cadre de vie de qualité au profit des habitants et, d'autre part, parce que nous le devons aux générations futures.

« LA COMMUNE DE NOISIEL, COMME TOUTES LES COLLECTIVITÉS LOCALES, CONNAÎT UNE CHUTE BRUTALE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES. CE SONT DONC DES RECETTES EN MOINS POUR LE BUDGET DE LA VILLE. »

Le désengagement de l'État au soutien financier des collectivités locales a été particulièrement intense. À Noisiel, depuis 2011, on constate une baisse de

10,5 millions d'euros cumulés de la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale dotation financière de l'État.

## ■ BAISSÉ DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2011



À cela s'ajoute une nouvelle restriction financière qui va s'appliquer à Noisiel dès cette année. En effet, jusqu'à présent la Ville percevait une dotation supplémentaire au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) attribué par l'État à la Communauté d'agglomération,

puis reversé aux communes. Cette contribution, théoriquement destinée à rééquilibrer les ressources des territoires, va disparaître de moitié en 2021 puis totalement en 2022, soit une perte totale annuelle pour Noisiel de 230 000 € dès 2022.

## ■ SUPPRESSION DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL EN 2021/2022

	2020	2021	2022
FPIC	232 000 €	116 000 €	0 €
		-50 %	-100 %

En 2018, l'État a décidé la suppression de la taxe d'habitation, qui constituait une partie des ressources fiscales des communes. Cette perte financière est bien compensée pour les collectivités locales, mais en se basant sur ce qu'elles auraient dû percevoir au moment de sa suppression. Cette somme, provenant du transfert de la part départementale de la taxe foncière, va ensuite

être figée et ne sera plus indexée sur le nombre d'habitants éligibles à l'impôt. Concrètement, à Noisiel, les recettes supplémentaires qui auraient dû provenir de la taxe d'habitation payée par les résidents installés dans les nouvelles constructions immobilières prévues dans les prochaines années ne seront donc jamais perçues. Nouveau coup dur pour le budget communal !

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

« LA VILLE S'EFFORCE DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICE PUBLIC, AVEC NOTAMMENT DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EFFECTUÉS POUR LES NOIISIÉLIENS. »

Plusieurs projets majeurs ont été portés ces dernières années à Noisiel. Ils répondent aux attentes des habitants et permettent à la ville d'évoluer et de se moderniser :

- Reconstruction de l'école Jules-Ferry.
- Extension et rénovation du cimetière.
- Déploiement du dispositif de vidéo-protection, avec renforcement des moyens de la police municipale.

- Requalification complète du gymnase du Cosom.
- Rénovation du city-stade et installation d'une aire de jeux et d'une structure de street workout sur l'esplanade François-Mitterrand.
- Rénovation complète de la Maison de quartier des Deux-Parcs.



La Maison de quartier des Deux-Parcs a été réhabilitée par phases successives entre 2015 et 2019.



Les allées de l'ancien cimetière ont été reprises en 2018.



Le dispositif de vidéo protection a été déployé en 2018 et 2019.

« NOUS DEVONS PRÉPARER L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE ET ÊTRE EN MESURE D'INVESTIR POUR LES PROCHAINES GÉNÉRATIONS. »

Héritière de la Ville Nouvelle et de ses constructions réalisées dans les années 70 et 80, la commune dispose de nombreux équipements vieillissants dont la rénovation devient pressante. Des opérations ont déjà été réalisées mais beaucoup reste à faire. Par ailleurs, la mise aux normes des bâtiments publics et des cheminements pour les personnes à mobilité réduite, nécessite des aménagements importants.

La commune est également engagée dans le NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbain) du quartier des Deux-Parcs, qui va engendrer de nouvelles dépenses d'équipement dans les dix années à venir (déménagement de l'école maternelle de l'Allée-des-Bois, rénovation de la voirie et des espaces publics).

Par ailleurs, le développement de Noisiel, avec l'arrivée de nouvelles familles, notamment dans le quartier du Lizard, nous pousse à envisager l'extension du groupe scolaire des

Noyers, mais aussi à anticiper dès à présent d'éventuelles dépenses induites par la transformation du site de la Chocolaterie (ancien siège de Nestlé France).

Nous devons également être prêts à répondre à des dépenses imprévues, comme cela a été le cas après l'incendie du parking public du Cosom ou la fermeture en urgence de l'ancien bâtiment de l'école Jules-Ferry.

Par conséquent, dans ce contexte, afin de préparer au mieux l'avenir, il est nécessaire d'améliorer ce qu'on appelle l'autofinancement. Autrement dit, il faut dégager des marges de manœuvre : nos recettes de fonctionnement doivent être largement supérieures à nos dépenses de fonctionnement. Cela permet en premier lieu de rembourser notre dette, mais aussi de financer une partie de nos investissements tout en limitant le recours à l'emprunt. Nous devons poursuivre une gestion prudente et raisonnable.

« NOUS AVONS DONC DÛ NOUS POSER LA QUESTION SUIVANTE : COMMENT NOUS DONNER LES MOYENS DE CONSTRUIRE LE NOISIEL DE DEMAIN EN PENSANT AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ET EN CONSERVANT CE QUI FORME L'ADN DE NOISIEL, LA SOLIDARITÉ ? »

Cette question, nous y répondons en mettant en place deux stratégies :

**REPENSER NOS DÉPENSES**

La commune a procédé à des mutualisations, rationalisations et réductions de dépenses depuis 2014. De nombreux efforts ont été effectués pour pouvoir conserver un même niveau de service avec des coûts moindres.

**TROUVER DE NOUVELLES RESSOURCES**

La municipalité a accentué la recherche de financements externes, avec le recours à des subventions versées par d'autres acteurs locaux et institutions publiques. Afin de renforcer cette dynamique, la Ville recrute un agent dont l'unique mission sera de rechercher des financements auprès de tous les organismes; il frappera à toutes les portes pour qu'on obtienne encore plus de subventions. Il est également nécessaire d'augmenter, de façon modérée,

le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, cet impôt s'applique uniquement aux propriétaires (particuliers et entreprises locales). La hausse appliquée en 2021 sera de 7,7 points. En parallèle, la taxe d'habitation est déjà supprimée pour 80% des contribuables et disparaîtra entièrement en 2023. **La revalorisation de la taxe foncière sera donc largement compensée par la suppression de la taxe d'habitation.** Un ménage qui payait 1332€ de taxe foncière en 2020, paiera 18€ supplémentaires par mois en 2021, alors que dans le même temps la disparition de sa taxe d'habitation lui permet d'économiser 88€ par mois, soit une économie globale de 70€ par mois.

Ces mesures permettront de consolider la situation financière de la commune, en ramenant sa capacité de désendettement (principal indicateur de la santé financière d'une commune) à un niveau optimal.

**■ ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT DE NOISIEL**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>capacité de désendettement (en années)</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

La capacité de désendettement représente le nombre d'années dont la commune aurait besoin pour rembourser complètement sa dette.

**■ VOTRE FEUILLE D'IMPÔT ÉVOLUE EN 2021**

Département : 77 SEINE ET MARNE      Commune : 337 NOISIEL

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019		33,23 %	%	%	18,00 %	0,632 %	7,48 %	%	
Taux 2020		33,23 %	%	%	18,00 %	0,623 %	7,34 %	%	
Adresse		[Redacted]							
Base ①		3578			3578	3578	3578		
Cotisation		1189			644	23	263		2119
Cotisation lissée ②									
Adresse		[Redacted]							
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2019		1175			636	23	264		
Cotisations 2020		1189			644	23	263		2119
Variation		+1,19 %	%	%	+1,26 %	0 %	-0,38 %	%	

**Transfert des recettes de la taxe départementale à la commune**

Tous ces efforts nous permettent de voter un budget 2021 au service de politiques publiques ambitieuses et solidaires à destination de tous les Noisiéliens. Ainsi, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance, l'emploi, la solidarité, les seniors... tous les habitants de la ville pourront sereinement continuer à profiter d'une haute qualité de service public.

Vous trouverez sur la page suivante les principales caractéristiques de notre budget 2021.

Sincèrement vôtre  
  
 Mathieu Viskovic.

# F O C U S

## SUR LE BUDGET 2021

Le budget 2021 de Noisiel permet de couvrir de nombreux domaines touchant à la vie locale. Alors que les dépenses de fonctionnement (24 millions d'euros) servent à financer le bon fonctionnement quotidien des services

publics, les dépenses d'investissement (6 millions d'euros) sont dédiées à l'entretien du patrimoine communal et à son renouvellement.

### FONCTIONNEMENT

#### ■ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DESTINÉES DIRECTEMENT AUX NOISIÉLIENS



##### Pour la solidarité :

aide à la parentalité, activités des personnes retraitées, relais de proximité des services sociaux, suivi des usagers en difficulté, fonctionnement du centre communal d'action sociale, versement d'aides aux personnes en situation de fragilité sociale, soutien aux associations de solidarité...



##### Pour les enfants et les jeunes :

structures d'accueil petite enfance, soutien aux associations de parents d'élèves, écoles, centres de loisirs, restauration scolaire, séjours, sport scolaire, Maison de la jeunesse, soutien scolaire...



##### Pour votre cadre de vie et la sécurité :

espaces verts, voirie, éclairage public, propreté, police municipale, vidéo-protection, défense incendie, prévention des intrusions dans les bâtiments publics...



##### Pour vos loisirs et activités :

spectacles, expositions, événements festifs, sport, animation du patrimoine, soutien aux associations sportives et culturelles...

### INVESTISSEMENT

#### PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT :

- Livraison de la nouvelle école Jules-Ferry : 1,6 M€
- Modernisation numérique de la commune : 132 000€, dont 40 000€ pour la pose de nouveaux tableaux numériques interactifs dans les écoles.
- Travaux préparatoires au déplacement de l'école maternelle de l'Allée-des-Bois : 791 000€
- Travaux de voirie et aménagements divers : 250 000€, dont 97 000€ pour la reprise partielle du Cours-du-Château.
- Rénovation de l'éclairage public : 800 000€
- Rénovation et entretien des bâtiments municipaux : 730 000€

